

Levée 2025 des encombrants

Version février 2025

1. Tournée porte-à-porte



Une date vous sera confirmée ultérieurement



Un encombrant est un objet qui ne peut pas entrer dans un sac poubelle 60 L.



**LES OBJETS SUIVANTS SERONT LAISSÉS
AVEC UN STICKER 'NON ENCOMBRANT'**



SI EN BON ÉTAT, À DÉPOSER DANS
UNE ARMOIRE À TEXTILE. SI EN MAUVAIS
ÉTAT OU INUTILISABLE, À JETER DANS
LES ORDURES, DANS UN SAC POUBELLE.

À RAPPORTER CHEZ UN VENDEUR AGRÉÉ,
AUX ESREC OU À LA DÉCHETTERIE
DU GRAND-DONZEL, UNIQUEMENT LORS
DES RAMASSAGES DES ENCOMBRANTS.



Ne seront également pas ramassés :

- Papier / carton / livres..., aluminium (boîte de conserve, capsules de café...), bonbonne de gaz, bouteilles en verres / pet...
à déposer aux écopoints communaux.
- Peinture (dispersion, spray, acrylique...), matériaux dangereux (produits chimiques, produits phytosanitaires...)... à amener aux espaces de récupération cantonaux (ESREC Châtillon et La Praille).

2. Levée des encombrants pour personnes à mobilité réduite ou en incapacité de déplacement

- **Comme actuellement, les personnes à mobilité réduite ou dans l'incapacité de se déplacer pourront s'adresser à la mairie pour l'enlèvement de leurs encombrants.**
- Les frais pourront être pris en charge par la commune sur présentation d'un justificatif valable après validation du service social communal. La commune prendra en charge la totalité des frais qui seront facturés directement par Transvoirie à la commune.

3. Évacuation sur demande d'hyper encombrants

Tout habitant peut demander une évacuation d'hyper encombrants selon la procédure suivante :

- Le demandeur prend rendez-vous, par téléphone, directement auprès de Transvoirie. Ils fixeront ensemble le jour, la tranche horaire ainsi que l'adresse exacte pour le ramassage des objets.
 - Un maximum de 5 hyper encombrants seront repris. Une photo de ces objets devra être transmise à Transvoirie au préalable.
 - La commune s'engage à assumer entièrement les frais de collecte de ces déchets. Cette évacuation est donc gratuite.
- Coordonnées de contact de Transvoirie :
- 022 306 15 15 — entreprises.ge@transvoirie.ch

4. Déchetterie mobile supplémentaire

Dès cette année, ce service est complété par une seconde déchetterie mobile installée sur le parking de l'école de Bois-Gourmand (Route de Veyrier 208, 1255 Veyrier), pendant les vacances scolaires de 13 h à 17 h, aux dates ci-dessous :

MERCREDI

26

Février

MERCREDI

23

Avril

MERCREDI

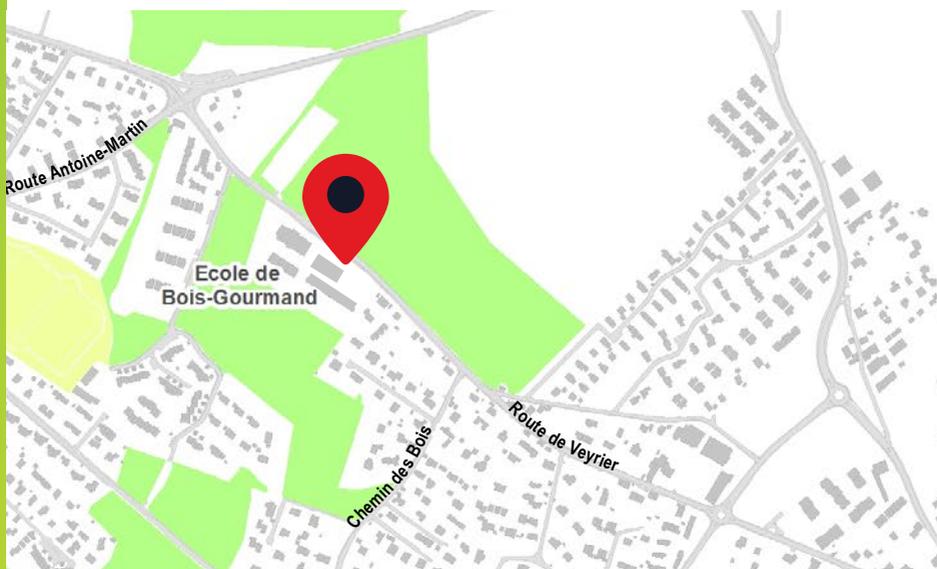
30

Juillet

MERCREDI

22

Octobre



Hyper encombrants

Un hyper encombrant est un objet volumineux non démontable qui ne tient pas dans un coffre ou dans un habitacle de voiture de tourisme.

Sont concernés : matelas et sommiers emballés*, canapé, armoire, salon de jardin, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière...

Sont tolérés : les poutres en bois et ferrailles (étagères non démontables, etc.).



* Emballages disponibles gratuitement à la mairie



TOUT PRODUIT COMPORTANT L'UN DES PICTOGRAMMES CI-DESSOUS N'EST PAS RÉCOLTÉ LORS DES LEVÉES DES ENCOMBRANTS



Ces produits doivent être amenés directement dans les espaces de récupération cantonaux :

ESREC Châtillon
Chemin des Communaux
1233 bernex

ESREC La Praille
Avenue de la Praille 47
1227 Carouge

